

COMMUNE DE SAINT-DIERY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

du 22 décembre 2022

Ordre du jour:

- CHANGEMENT CHAUFFAGE ECOLE DE COTTEUGES
- AUGMENTATION DES LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX CRESTE
- LOTISSEMENT LA GENOUILLADE
- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

CREDIT SUPPLEMENTAIRE BP 2022 LT LA GENOUILLADE COMPTE 1641 (DE 2022 73)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	20000.00	
1641	Emprunts en euros		20000.00
		TOTAL :	20000.00
		20000.00	20000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les crédits supplémentaires comme indiqué ci-dessus.

**VOTE VIREMENT DE CREDIT BP COMMUNE OPERATION 100 DIVERS
TRAVAUX (DE 2022 74)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 19	Installat°, matériel et outillage techni	-2778.97	
2313- 195	Constructions	-156.70	
2158 - 100	Autres installat°, matériel et outillage	2935.67	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les virements de crédits comme indiqué ci-dessus.

VIREMENT DE CREDIT BP ASSAINISSEMENT 2022 OP.10008 (DE 2022 75)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2000.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-2000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 10008	Installat°, matériel et outillage techni	2000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2000.00
		TOTAL :	2000.00
		2000.00	2000.00
		TOTAL :	2000.00
		2000.00	2000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les virements de crédits comme indiqué ci-dessus.

VIREMENT COMPTE 1641 BP ASSAINISSEMENT 2022 (DE 2022 76)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0.37	
61523	Entretien, réparations réseaux	-0.37	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	0.37	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		0.37
TOTAL :		0.37	0.37
TOTAL :		0.37	0.37

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les virements de crédits comme indiqué ci-dessus.

AUGMENTATION DES LOYERS LOGEMENT COMMUNAUX (DE 2022 77)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'ophis mentionnant une augmentation des loyers de 3.60% à compter du 01 janvier 2023.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les loyers des logements communaux gérés par l'Ophis de 3.60% à compter du 01 janvier 2023,

et d'augmenter de 3,60% les logements gérés par la commune, l'ancienne Mairie de Creste ainsi que le logement à La Bataille à compter du 01 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après avoir délibéré :

- Accepte l'augmentation de 3.60% pour les logements gérés par l'ophis
- Accepte l'augmentation de 3.60% pour les logements gérés par la commune.

DEVIS DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE ZR 155 (DE 2022 78)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis du Cabinet GEOVAL concernant la division de la parcelle cadastrée section ZR 155 pour cession de la partie Est à la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Le montant de ce devis est de 730.00 € HT soit 876.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander un autre devis au géomètre Monsieur BLANCHARD
- de donner tout pouvoir au Maire pour tous documents et signature relatif à cette affaire.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE (DE 2022 79)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de SUEZ Eau France pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie sur la Commune de Saint-Diéry.

Selon le contrat reprenons certaines articles et sous articles:

Article 1 : prestations concernant l'entretien courant :

Le prestataire assurera sur les bouches et poteaux d'incendie situés sur le domaine public du territoire communal, les prestations d'entretien courant suivantes

1.2. Entretien courants :

Tous les 2 ans, à période fixe déterminée avec la collectivité, le prestataire assurera sur l'intégralité du parc de bouches et poteaux d'incendie situés sur le domaine public du territoire de communal un forfait de prestation d'entretien.

Les poteaux seront ainsi contrôlés avec une fréquence de 2 ans.

1.2.1 Contrôle du débit et de la pression :

- mesure de la pression statique,
- mesure du débit à la pression normalisée (1bar).

1.2.2 Entretien courants :

- une vérification systématique du fonctionnement des bouches et poteaux d'incendie (étanchéité de la vanne de fermeture, système de vidange automatique « antigel », dispositif de fermeture du coffre, volant, tige de manœuvre...),
- le démontage et graissage éventuel de la tige de manœuvre,
- le débouchage des purges,
- la fourniture et le remplacement éventuel des joints , des bouchons,
- le remplacement éventuel du clapet de pied.

Les terrassements nécessaires ne sont pas inclus dans le présent contrat.

Article 4 : Rémunération du prestataire

4.1 En contrepartie des prestations d'entretien courant réalisées par le prestataire au titre de l'article 1 du contrat, la Collectivité versera au Prestataire une rémunération annuelle Ro par poteau et bouches d'incendie de 79.16 Euros HT.

Révision du tarif de base annuellement.

Le présent contrat prendra effet à la date de ce jour et cela pour une durée de quatre années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les termes fixés dans le contrat de prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie ci-joint.

DEVIS INSPECTION TELEVISEE- ESSAIE ETANCHEITE - CONTROLE RESEAU (DE 2022 80)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de SARP OSIS Sud Est CLERMONT-FERRAND pour des travaux d'inspection télévisée - essaie d'étanchéité - contrôle de réseaux suite au travaux d'assainissement programme 2021 - Village de Creste.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 1 258.00€ HT soit 1 509.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- Valide le devis de la SARP OSIS Sud Est CLERMONT-FERRAND d'un montant de 1 258.00€ HT soit 1 509.60€ TTC pour les travaux d'inspection télévisée - essaie d'étanchéité - contrôle de réseaux.
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.